

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des institutions
politiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
spk.cip@pd.admin.ch

À l'att. :

- des partis politiques
- des associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faïtières de l'économie
- des autres milieux concernés

Le 20 octobre 2006

**06.425 Initiative parlementaire « Encouragement de la presse par une participation aux frais de distribution »
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

La Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) a chargé le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés sur une modification de la loi fédérale sur la poste.

Le **déla**i de réponse est fixé au **10 janvier 2007**.

Le projet vise à créer les bases légales permettant à la Poste de continuer de distribuer, après 2007, les journaux et périodiques en abonnement à un tarif préférentiel. La Confédération devra continuer de verser jusqu'à 80 millions de francs par an à cet effet.

Vous trouverez ci-joint l'avant-projet d'acte de l'Assemblée fédérale assorti du rapport explicatif. D'autres exemplaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre position dans le délai imparti, à l'adresse suivante : **Autorité de régulation postale PostReg, Palais fédéral nord, 3003 Berne**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Andreas Gross
Président de la commission



Documents joints :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (all., fr., it.)
- liste des destinataires (all., fr., it.)